Règlement intérieur

**1 )** la vente d’objet neuf est interdit ,objet ancien et de collection uniquement

**2)** l’organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages, perte, vol ou accident qui pourraient survenir aux exposants ou leurs biens ainsi que leurs accompagnateurs. Que se soit fortuit ou cas de force majeure (feu, attentat, catastrophe naturelle etc.…)

**3) il est interdit :**

- de modifier la disposition des tables et de coller au mur.

- de fumer dans la salle et d’utiliser des hydrocarbures et des moteur thermiques.

- d’utiliser des tables personnelles, sont toléré une table perso de 1m maxi.

- il est obligatoire de laisser libre tout accès de secours et des portes

- seront exclu tous exposant qui troublerais l’ordre public Sans qu’il

 Puisse être réclamer d’indemnité de toute sorte.

-les table non occuper a 9h seront disponible et non rembourser

Le président : l’exposant :

 <Lu et approuvé >